



Direction de l'Accompagnement Global  
**Réponse Accompagnée Pour Tous**

## Demande de Plan d'Accompagnement Global (P.A.G)

Le **dispositif d'orientation permanent (DOP)**, mis en place par la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) dans chaque département, consiste à proposer des réponses individualisées adaptées aux besoins et aux projets des personnes en situation de handicap sans solution ou en risque de rupture d'accompagnement. Il repose sur deux outils pour coordonner les différents acteurs de la réponse individuelle : **le plan d'accompagnement global (PAG)** et le **groupe opérationnel de synthèse (GOS)**. La MDPH des Bouches-du-Rhône, à travers son service « Réponse Accompagnée Pour Tous », avec la participation du Département des Bouches-du-Rhône, de l'Agence Régionale de Santé, de l'Éducation Nationale, des établissements et professionnels du secteur médico-social, se mobilise pour animer ce dispositif.

### COMMENT EN FAIRE LA DEMANDE ?

Un formulaire de demande de Plan d'Accompagnement Global est disponible sur le site [www.mdph13.fr](http://www.mdph13.fr).

A retourner par courrier ou par mail :  
[accueil.information.mdp@mdph13.fr](mailto:accueil.information.mdp@mdph13.fr).

Afin d'évaluer si la situation d'une personne relève de ce dispositif, il est **nécessaire de communiquer des informations retraçant sa situation, son parcours, les démarches** déjà réalisées...

Ces informations sont susceptibles d'être partagées entre les différents acteurs et partenaires chargés de réfléchir et de proposer des réponses. Aussi, **ce formulaire comprend une feuille de consentement, indispensable pour le traitement de la saisine.**

### QUELLES REPONSES ?

La saisine est évaluée et traitée par le service **Réponse Accompagnée Pour Tous**. Si la demande entre dans les critères d'éligibilité, **des propositions sont élaborées au sein des équipes pluridisciplinaires ou au sein de Groupes Opérationnels de Synthèse (GOS)**. Lorsque ces propositions sont alternatives, elles sont formalisées par un **PAG**.

Le PAG est révisé 1 fois par an. Si la situation change, il peut être révisé à n'importe quel moment. **Le suivi est assuré par un professionnel, appelé Coordonnateur de parcours**. Ce professionnel va vérifier que les solutions trouvées soient mises en place.

### QU'EST-CE QU'UN PAG ?

Créé par la loi de modernisation de notre système de santé, le **Plan d'Accompagnement Global tend à apporter une solution** transitoire, la plus adaptée possible aux besoins de la personne **et à compenser l'absence de mise en place de l'orientation** demandée à la CDAPH.

Le PAG retrace l'ensemble des réponses proposées aux personnes en situation de handicap rencontrant des difficultés spécifiques pour couvrir leurs besoins. Il est un élément du plan personnalisé de Compensation

Ces réponses **donnent lieu, si nécessaire, à de nouvelles décisions** de la Commission des droits et de l'autonomie de la personne handicapée (CDAPH).



**Le PAG peut être sollicité seulement quand toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre du Plan Personnalisé de Compensation ainsi que les recherches de réponses de droit commun ont été réalisées et n'ont pas abouti.**



**Il appartient prioritairement aux établissements et services des secteurs sanitaires, social et médico-social de rechercher les solutions les plus adaptées.**



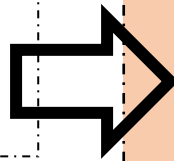
**Le PAG n'est pas une voie de recours pour contester une décision de la CDAPH ou pour accélérer une procédure en cours, comme l'instruction d'un dossier ou bien l'obtention d'une place pérenne en établissement spécialisé.**

#### POUR QUI ?

Ce dispositif s'adresse **aux personnes handicapées qui se retrouvent sans solution d'accompagnement ou dont la prise en charge n'est plus adaptée** à ses besoins.



Le dispositif est ouvert prioritairement aux personnes dont la situation est critique et complexe.



#### DÉFINITION DES « SITUATIONS CRITIQUES »

l'art. L 114-1-1 du code de l'action sociale définit les critères d'éligibilité au PAG ainsi que son contenu. La circulaire du 22 novembre 2013 définit qu'une situation peut être qualifiée de « critique » si deux conditions sont réunies :

- ⇒ La complexité de la prise en charge doit générer pour les personnes concernées des ruptures de parcours, tels que des retours en famille non souhaités et non préparés, des exclusions d'établissement et des refus d'admission;
- ⇒ L'intégrité, la sécurité de la personne et/ou de sa famille doivent être mises en cause.

#### QU'EST-CE QU'UN GOS

Le **Groupe Opérationnel de Synthèse** est une réunion qui associe la personne en situation de handicap et/ou son représentant légal et les différents partenaires concernés par la situation et/ou susceptibles de répondre aux besoins de la personne. Il élabore les réponses proposées.



Le GOS n'est pas systématique. Un PAG peut être élaboré sans cette réunion

---

**Maison Départementale Des Personnes Handicapées des Bouches-Du-Rhône**

Direction de l'Accompagnement Global

**Réponse Accompagnée Pour Tous**

4 Quai d'Arenc - CS 80096  
13304 Marseille – Cedex 02

Par mail: [accueil.information.mdp@mdp13.fr](mailto:accueil.information.mdp@mdp13.fr)

## FICHE DE SAISINE

### Réponse Accompagnée Pour Tous

#### IDENTITE DE LA PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

N° MDPH :

Date de naissance :

Identité :

Adresse :

Téléphone/ mail :

#### REPRESENTANTS LEGAUX

ENFANTS :  PERE  MERE  AUTRES (*préciser : statut/ nom /prénom /coordonnées*)

L'enfant est-il concerné par une mesure de protection de l'enfance ?

Non

Oui

Si oui, type de mesure :

Statut :

ADULTES : Mesure de protection ?

Oui

Non

En cours

Si oui, préciser

Administrative

Judiciaire

Non / Prénom/ Coordonnées du tuteur/ Curateur :

Type de déficience (*intellectuelle, motrice ...*) :

#### IDENTITE DE LA PERSONNE OU DE L'ORGANISME SIGNALANT :

Identité :

Qualité (*parent, tuteur...*) :

Adresse :

Téléphone/ mail :

**OBJET DE LA SAISINE :**     Orientation     PCH     CNR / Renfort     Autre

*Merci de préciser votre demande*

**Dans le cadre d'une demande d'orientation en Etablissements et Services Médico-Sociaux,** merci de préciser de type de prise en charge souhaité :

**Modalité d'accueil :**             temporaire             permanent  
    Internat             externat             semi internat

---

**Quels sont les intervenants autour de la situation ?** *(Précisez les coordonnées de chacun)*

MEDICO-SOCIAL :

SANITAIRE :

EDUCATION NATIONALE :

SOCIAL :

AUTRE :

**HISTORIQUE DU PARCOURS DE LA PERSONNE :** *(période de scolarité, d'accueil institutionnel, ou d'accompagnement social ou médico-social, d'hospitalisation ...)*

---

**DESCRIPTION DE LA SITUATION ACTUELLE :** *(lieu de vie, quotidien, activités...)*

---

**DEMARCHES EFFECTUEES :**



# Consentement à la mise en œuvre D'un Plan d'Accompagnement Global (PAG)

Date : .....

Dossier N° .....

M ou Mme .....

Représenté par : .....

- Accepte** la mise en œuvre d'un Plan d'Accompagnement Global
- N'accepte pas** la mise en œuvre d'un Plan d'Accompagnement Global
- Autorise** le service « Réponse Accompagnée Pour Tous » à communiquer, auprès des professionnels susceptibles d'intervenir dans mon accompagnement, les renseignements nécessaires à son élaboration.
- N'autorise** le service « Réponse Accompagnée Pour Tous » à communiquer, auprès des professionnels susceptibles d'intervenir dans mon accompagnement, les renseignements nécessaires à son élaboration.

**Signature :**

**Maison Départementale des Personnes Handicapées des Bouches-du-Rhône**

**4, Quai d'ARENC – CS 80096 13304 Marseille Cedex 02**

**N° vert : 0800 814 844**

[accueil.information.mdph@mdph13.fr](mailto:accueil.information.mdph@mdph13.fr)

